



POLITIQUE

## Alerte rouge face à une loi potentiellement liberticide pour le Net

Laurent WAUQUIEZ député UMP de Haute-Loire 17 décembre 2013 à 17:40

TRIBUNE

Un juge fédéral d'un tribunal de Washington vient de condamner le programme de surveillance de la NSA, en estimant qu'il constituait une «atteinte à la vie privée» et en allant jusqu'à poser la question de sa constitutionnalité. Quand on regarde les règles américaines, la France a l'habitude de feindre l'indignation contre le mépris démocratique avec lequel les Etats-Unis traitent les libertés publiques en mettant en avant la lutte contre le terrorisme. Et pourtant des dispositions largement aussi liberticides que le programme de surveillance électronique américain viennent d'être adoptées à la sauvette par le Parlement.

L'article 20 de la loi relative à la programmation militaire va renforcer l'accès des services de renseignement à certaines données téléphoniques et informatiques, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

On peut d'abord s'étonner de la méthode. Un tel sujet mérite un vrai débat public permettant de confronter les arguments. Il n'en a rien été. La Commission nationale de l'informatique et des libertés n'a même pas été saisie. Les dispositions ont été introduites subrepticement dans la loi de programmation militaire alors que leur objet est bien plus large. Le résultat est un débat tronqué, dans lequel les acteurs du Net n'ont pu se faire entendre. On aurait voulu faire passer ces dispositions sous le tapis qu'on ne s'y serait pas mieux pris.

De quoi s'agit-il ? Potentiellement d'une loi qui va beaucoup plus loin que la loi américaine en matière d'atteinte aux libertés publiques notamment pour le Net.

Tout d'abord cette loi, qui fusionne les dispositifs de 1991 et de 2006, revient de fait à inscrire dans la durée des dispositions qui n'étaient jusque-là qu'exception. Le système qui permettait déjà sur simple procédure administrative sans intervention d'un juge de surveiller le Net devient donc pérenne. Mais surtout les périmètres sont considérablement élargis. Les ministères concernés sont plus nombreux. La loi permet maintenant de façon extensive de collecter à la fois les données techniques de connexion mais aussi le contenu des communications. Les services de renseignement pourront à la fois s'adresser aux FAI (Orange, Free etc) mais aussi directement aux hébergeurs comme Dailymotion ou Google, ce qui est une révolution. Par ailleurs, la loi parle de contrôle en temps réel. L'expression est très floue mais poussée jusqu'au bout, elle signifie purement et simplement que les services de renseignement pourront demander des dispositifs d'interception placés directement sur les équipements des entreprises du net.

Le gouvernement rétorque qu'en réalité la loi est plus limitée et que seule sa rédaction serait maladroite. En matière de liberté publique, la prudence et la méfiance sont de bons principes : une loi floue laissera fatalement dans le temps la place à des abus.

Il ne reste plus qu'à saisir le Conseil constitutionnel qui devient, malheureusement, face aux errances successives du gouvernement, l'ultime rempart. Pour cela, nous sommes plusieurs parlementaires décidés à ce que le juge constitutionnel puisse s'exprimer. Avec Lionel Tardy, Laure de la Raudière, Valérie Pécresse et Xavier Bertrand, nous mettons tout en œuvre pour que la saisine du Conseil puisse aller à son terme.

En somme, la France, qui feint l'épouvante concernant le système américain, est en train de faire pire, sans aucune justification pour la sécurité de notre pays. Or les différents scandales qui ont émaillé l'actualité

récente nous ont prouvé l'extrême vigilance dont il faut faire preuve sur les questions liées aux données personnelles. D'un îlot bienfaisant protecteur des données privées, la France pourrait passer dans le camp des big brother accros à la surveillance généralisée via Internet. L'enjeu derrière ce débat a trait aux garde-fous que nous voulons conserver dans le cadre de la préservation de nos libertés publiques, tout en renforçant les moyens accordés à la lutte contre le terrorisme. Ce sujet mérite mieux que des ambiguïtés. La France veut-elle se réveiller avec une loi plus attentatoire encore aux libertés du net que la loi américaine ?

Laurent WAUQUIEZ député UMP de Haute-Loire